

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022

Présents : Christian MONTEYREMAR, Jean-Marc TEYSSIER, Claire MAILLARD, Christophe POULLENARD, Nicole BARROT, Dorian MOUGEL, Cédric GIRAUD, Florent BONIN, Céline ARNAUD, MARSOT Pascaline.

Absents : Amandine DOLPHIN, Martine HUGUES.

1- URBANISME

DP 0380032210026 : piscine

DP 0380032210027 : projet photovoltaïque

2- COMPTES RENDUS REUNIONS EBER

THEMES : Foncier, Transition Ecologique, formation et communication.

*Commission Economique : Schéma de développement économique, 6000 entreprises sur le territoire EBER, difficulté de recrutement et de formation. Ecriture d'une lettre à l'initiative d'EBER pour mettre en relation les entreprises du territoire.

*PLUI : Le bureau d'études rendra visite aux 37 communes EBER. Ce sera le 14 février pour Agnin. Réunion à préparer.

*Commission Finances : EBER devra faire des choix.

3- RAPPORT D'ACTIVITES EBER 2021

Présentation du rapport d'activités EBER 2021 par Monsieur le Maire.

4- DELIBERATIONS

***N°1 : TE 38 – Travaux sur réseaux distribution publique d'électricité – Rue du Revolley – Plan de financement**

Monsieur le Maire présente le projet de financement des travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité

Le plan de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 119 237€

Le montant total des financements externes s'élèvent à : 111 894€

La participation aux frais de TE 38 s'élève à : 0 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 7 344€

NB DE VOTES /10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0
-----------------	---------	----------	--------------

***N°2 : TE 38 – Travaux sur réseaux télécommunication – Rue du Revolley – Plan de financement**

Monsieur le Maire présente le projet de financement des travaux sur réseaux de distribution publique de télécommunication.

Le plan de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 42 541 €

Le montant total des financements externes s'élèvent à : 5 212 €

La participation aux frais de TE 38 s'élève à : 1 869 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 31 320 €

NB DE VOTES /10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0
-----------------	---------	----------	--------------

***N°3 : Validation de principe pour le développement de l'effacement diffus sur le territoire de la Commune d'Agnin**

L'électricité est une source d'énergie encore difficile à stocker. Et pour fonctionner, le système électrique doit ajuster en temps réel la production aux fluctuations de la consommation.

En France, c'est RTE (Réseau de Transport d'Electricité) qui est chargé de maintenir l'équilibre entre l'offre d'électricité et la demande.

Ainsi pour garantir l'équilibre en cas de creux de consommation d'électricité, RTE peut limiter l'activité ou mettre à l'arrêt certaines centrales de production. A l'inverse, lorsqu'intervient un pic de consommation ou une baisse de production, le système électrique doit également agir rapidement. Il convient alors de mettre en œuvre des solutions efficaces pour maintenir de façon dynamique l'équilibre et garantir l'approvisionnement électrique.

L'effacement de consommation électrique appelé également gestion active de la consommation, ou parfois « effacement diffus » est une solution innovante permettant de mieux piloter la consommation d'électricité. L'effacement est généralement utilisé quand la consommation d'électricité est plus élevée que sa production.

Pour organiser l'effacement des consommations, RTE s'appuie sur deux grands types de consommateurs : les industries et les particuliers. A eux deux, ils rassemblent plus de la moitié de la consommation d'électricité de France.

D'après RTE, le secteur résidentiel totalise 35.7% de la consommation finale d'électricité de l'hexagone, ce qui est considérable. Moins connue du grand public mais plus récente et plus complexe que l'effacement industriel, la gestion active de la consommation des particuliers ou effacement ou effacement résidentiel, n'en est pas moins une solution très efficace. Elle a également l'avantage de placer le consommateur au cœur du dispositif et de le rendre acteur de la transition énergétique.

La société Voltalis a été créée en 2006. Certifiée par RTE en 2008, cette société est le premier opérateur européen de flexibilité électrique, spécialiste de la gestion active de la consommation des particuliers. Il installe gratuitement chez les foyers chauffés à l'électricité volontaires un petit boîtier intelligent relié aux radiateurs et ballon d'eau chaude. Il est soutenu financièrement par la Banque européenne d'investissement.

En cas de déséquilibre sur le réseau électrique, voltalis optimise en temps réel la consommation des appareils connectés via son boîtier : c'est la gestion active de la consommation, ou effacement résidentiel. Le boîtier d'effacement de consommation de voltalis procède alors à de très courtes modulations sur le chauffage électrique et ballon d'eau chaude des foyers équipés. Une fois agrégées, ces baisses de consommations offrent au système électrique une flexibilité non négligeable.

A l'échelle individuelle, ces modulations de consommation génèrent des économies d'énergies (jusqu'à -15%) sans aucun impact sur le confort des occupants. Elles sont en effet imperceptibles puisqu'une modulation dure environ 10 minutes maximum. La température du foyer n'a pas le temps de baisser, du fait de l'inertie thermique du logement. L'habitant dispose également d'une application lui permettant de suivre ses consommations et de piloter ses radiateurs, ce qui concourt aussi aux économies d'énergie.

Il est proposé aux communes de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, de valider le principe du fonctionnement proposé par la société Voltalis (effacement et démarrage porte à porte).

La commune accepte de figurer sur la lettre d'accompagnement de soutien à cette démarche et qui sera présentée par la société lors du démarchage.

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la Transition Energétique pour une Croissance Verte,

- * Approuve le principe de la démarche d'effacement portée par la société Voltalis.
- * Accepte de figurer sur la lettre d'accompagnement de soutien à cette démarche qui sera présentée par la société lors du démarchage

NB DE VOTES /10	Pour 9	Contre 0	Abstention 1
-----------------	--------	----------	--------------

***N°4 : Autorisation signature de la Convention avec ISERE FIBRE pour le raccordement de la fibre optique au 70 montée du Village**

Monsieur le Maire expose à l'ensemble des membres présents, qu'il y a lieu de signer une convention avec Isère Fibre pour le raccordement de la Fibre optique dans le bâtiment se situant au 70 montée du Village pour nos locations.

Aucun coût pour la commune.

NB DE VOTES /10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0
-----------------	---------	----------	--------------

***N°5 : Participation communale au déploiement du Bus itinérant France Service MSA en milieu rural**

Monsieur le Maire présente le dispositif du Bus itinérant France Service MSA et le coût par an de la contribution financière pour la commune d'Agnin.

Contribution financière pour la Commune d'Agnin :

1^{ère} année : 290.00€

2^{ème} année : 290.00€

3^{ème} année : 290.00€

Coût total : 870.00€

NB DE VOTES /10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0
-----------------	---------	----------	--------------

***N°6 : DECISION MODIFICATIVE N°4 BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu d'apporter des modifications au budget principal comme suit :

Ouverture de crédits :

Dépenses d'investissement 2128/21 : + 40 000 €

Dépenses d'investissement 21318/21 opération 2021 : - 20 000 €

Dépenses d'investissement 2184/21 : - 20 000 €

Il s'agit des dernières factures pour la rénovation du stade de football.

NB DE VOTES /10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0
-----------------	---------	----------	--------------

5- DIVERS

-Ecoles : demande de subvention et présentation du budget prévisionnel pour le projet de Classe découverte pour les CE2-CM1-CM2. Le montant de la subvention demandée est de 1 000€, elle est accordée à l'unanimité.

-Ville de Vienne / Centre Médico Scolaire pour l'année 2021/2022 : les mesures destinées à réaliser des économies, et la crise sanitaire ont diminué considérablement les frais de fonctionnement pour l'année scolaire considérée. Le coût par enfant pour l'année 2021/2022 s'élève à 0.55€ par élève soit un total de 81.95€. Pour rappel la cotisation 2020/2021 s'est élevée à 84.93€ et la cotisation 2019/2022 s'est élevée à 90.09€. Votée à l'unanimité.

-Préfecture de l'Isère : demande de désigner un correspondant Incendie et Secours : Cédric GIRAUD est désigné correspondant.

-Un représentant de la laïcité est désigné : Nicole BARROT.

-VCEUX 2023 : Vendredi 06 Janvier 2023. Prévoir animation et voir avec traiteur.

-Fil de Lambre :

-Présent à Agnin durant les vacances de Noël 2022.

-Projet locaux Anjou : Estimatif 3.5 millions € avec subvention de la CAF limitée à 500 000€. Un copil des 4 maires : 3.5 millions € maximum. A compter du 15 janvier 2023 les rendez-vous seront pris avec le département, la région et l'Etat pour cibler les subventions possibles et déterminer la faisabilité du projet. AFDL doit nous fournir des éléments sur l'évolution des frais de fonctionnement.

Fin de séance à 22h15

le 15 décembre 2022

Le Maire C. Monteyremard

